



SPARTOO
Société anonyme au capital de 290.841,30 euros
Siège social : 16, rue Henri Barbusse – 38000 Grenoble
489 895 821 RCS GRENOBLE

SUPPLEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT



Le supplément au document d'enregistrement a été approuvé le 17 juin 2021 par l'Autorité des marchés financiers en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129.

L'AMF approuve ce document après avoir vérifié que les informations qu'il contient sont complètes, cohérentes et compréhensibles. Le supplément au document d'enregistrement porte le numéro d'approbation suivant : I. 21-034.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable de l'AMF sur l'émetteur qui fait l'objet du document d'enregistrement.

Le document d'enregistrement peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et son (ses) supplément(s). L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129. Il est valide jusqu'au 16 juin 2022 et, pendant cette période et au plus tard en même temps que la note d'opération et dans les conditions des articles 10 et 23 du règlement (UE) 2017/1129, devra être complété par un supplément en cas de faits nouveaux significatifs ou d'erreurs ou inexacitudes substantielles.

Le présent supplément (le « **Supplément** ») actualise et doit être lu conjointement avec le document d'enregistrement approuvé par l'AMF le 4 juin 2021 sous le numéro I. 21-028 (le « **Document d'Enregistrement** »).

Des exemplaires du Supplément et du Document d'Enregistrement sont disponibles sans frais au siège social de Spartoo, 16, rue Henri Barbusse – 38000 Grenoble, ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de la Société (www.spartoo.com) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

REMARQUES GÉNÉRALES

*La société Spartoo, société anonyme de droit français, au capital social de 290.841,30 euros, dont le siège social est 16 rue Henri Barbusse, 38000 Grenoble, France, immatriculée sous le numéro d'identification 489 895 821 RCS Grenoble est dénommée la « **Société** » dans le présent Supplément. L'expression le « **Groupe** » désigne, sauf précision contraire expresse, la Société ainsi que ses filiales.*

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au Chapitre 3 « Facteurs de risques » du Document d'Enregistrement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe, pourraient avoir le même effet négatif.

Certaines données chiffrées (y compris les données exprimées en milliers ou millions) et pourcentages présentés dans le présent Supplément ont fait l'objet d'arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans le présent Supplément peuvent présenter des écarts non significatifs par rapport à ceux qui auraient été obtenus en additionnant les valeurs exactes (non arrondies) de ces données chiffrées.

SOMMAIRE

1	PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS ET RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITE COMPETENTE.....	4
1.1	Responsable du Supplément.....	4
1.2	Attestation du responsable du Supplément.....	4
2	OBJECTIFS DE VENTE ET DE RENTABILITE DE LA SOCIETE	5
3	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	6
4	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	9
5	DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	10
6	CAPITAL SOCIAL.....	12
7	ERRATUM	15

1 PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS ET RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITE COMPETENTE

1.1 Responsable du Supplément

Monsieur Boris Saragaglia, Président Directeur Général de Spartoo.

1.2 Attestation du responsable du Supplément

« J'atteste que les informations contenues dans le présent supplément au document d'enregistrement sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Le 17 juin 2021

Boris Saragaglia, Président Directeur Général de Spartoo

2 OBJECTIFS DE VENTE ET DE RENTABILITE DE LA SOCIETE

Le paragraphe 5.3.3 « Objectifs de vente et de rentabilité de la Société » du Document d'Enregistrement est complété comme suit :

Sur la base du chiffre d'affaires consolidé et des autres éléments de calcul de sa *Gross Merchandise Volume* ("**GMV**") attendus pour le trimestre, le Groupe anticipe pour le premier trimestre 2021 une croissance de sa GMV supérieure à 30% par rapport au 1er trimestre 2020.

3 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

A la suite de la démission de cinq membres du conseil d'administration, Messieurs Antoine Metzger, Bernard Vogel, Fergal Mullen, Dereck Lovelock et de la société A Plus Finance représentée par Monsieur Niels Court-Payen et de la désignation par cooptation de deux administratrices indépendantes par le conseil d'administration de la Société, BIN représentée par Madame Béatrice Lafon, et Madame Sylvie Colin au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Middenext tel qu'il a été publié en septembre 2016 en date du 17 juin 2021 ainsi que de Monsieur Niels Court-Payen, le Chapitre 12 « Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale » du Document d'Enregistrement est remplacé comme suit :

12 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

A la date d'approbation du Supplément, la Société est constituée sous forme de société anonyme à conseil d'administration, dont le président directeur général est Boris Saragaglia. L'assemblée générale des associés, en date du 4 juin 2021, a décidé la transformation de la Société en société anonyme à effet à la date d'approbation par l'AMF de la note d'opération relative à l'admission aux négociations des actions de la Société sur Euronext Growth Paris (la « **Date d'Approbation** ») et adopté les statuts qui régiront la Société à compter de cette date.

Par ailleurs, l'assemblée générale des associés, en date du 4 juin 2021, a décidé l'adoption de nouveaux statuts propres à une société dont les actions sont admises aux négociations sur *Euronext Growth* Paris, sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur *Euronext Growth* Paris (la « **Date de Règlement-Livraison** »).

Un descriptif résumé des principales stipulations des statuts de la Société relatives au conseil d'administration, en particulier à son mode de fonctionnement et ses pouvoirs, ainsi qu'un descriptif du règlement intérieur du conseil d'administration et de ses comités spécialisés, que la Société mettra en place concomitamment figurent respectivement aux paragraphes 14 et **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**19.2 du Document d'Enregistrement.

12.1 Composition du conseil d'administration

Le tableau ci-dessous présente la composition du conseil d'administration à la Date de Règlement-Livraison, ainsi que les mandats des membres du conseil d'administration de la Société au cours des cinq dernières années :

Nom	Mandat	Adresse professionnelle	Fonctions dans la Société	Dates de nomination et de fin de mandat	Activité significative exercée en dehors de la Société
Boris Saragaglia	Administrateur	Siège de la Société	Président Directeur Général	Nomination : AG du 4 juin 2021 Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023	
Niels Court-Payen	Administrateur	Siège de la Société	néant	[Nomination : Conseil d'administration du 15 juin 2021* Échéance du mandat : AG statuant du les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023]	Alternative Investment Fund Manager (AIFM)
Sofina représenté par Mathieu Poma	Administrateur	Siège de la Société	néant	Nomination : AG du 4 juin 2021 Échéance du mandat : AG statuant du les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023	Investissements
BIN représenté par Béatrice Lafon	Administratrice indépendante	Siège de la Société	néant	[Nomination : Conseil d'administration du 15 juin 2021* Échéance du mandat : AG statuant du les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023]	
Sylvie Colin	Administratrice indépendante	Siège de la Société	néant	[Nomination : Conseil d'administration du 15 juin 2021* Échéance du mandat : AG statuant du les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023]	

*Sous réserve de ratification à la prochaine assemblée générale des actionnaires

Il n'existe aucun lien familial entre les fondateurs, dirigeants et administrateurs.

Mandats en cours exercés dans d'autres sociétés		
Nom	Société	Nature du mandat
Boris Saragaglia	Néant	Néant
Niels Court-Payen	<p><i>En tant que représentant permanent de A Plus Finance</i> - Comité Stratégique : Alsos; Ametys Beauté; Financière Passage; Maison Nathalie Blanc; Loriece - Conseil de surveillance : IAC; Spartoo; Thelem</p> <p><i>A titre personnel :</i> - Président de la société Bellini Partnerset A Plus Finance - Société A Plus Image 6, A Plus image 7, A Plus Image 8, SG Image 2017, SG Image 2018, SG Image 2019, A Plus Generation 2, Generation 3 et Billini Films</p>	Président Président et membre du Conseil d'administration
Mathieu Poma représentant permanent de Sofina	<p><i>A titre personnel</i> Zarathoustra Investment sprl</p> <p><i>En tant que représentant permanent de Sofina</i> Spartoo Nuxe Chapoutier SA & MMC SA</p>	Gérant Membre du Conseil de Surveillance Non executive Director Censeur
Béatrice Lafon représentante permanente de BIN	Handbag Clinic Ltd ; Orsay Gmbh ; Solent Global Limited ; The Business Intelligence Network Ltd ; Fashion Artists Limited ; Maison Lafon Limited ; All Together ; Vroom	Président et membre du Conseil d'administration non-exécutif Membre du Conseil d'administration non-exécutif Membre du Conseil d'administration Conseiller
Sylvie Colin	<p><i>A titre personnel</i> Carré Blanc</p> <p><i>En tant que représentante permanente de Kenzo SA</i> LV Group</p>	Membre du Conseil de Surveillance Directrice Générale de Kenzo SA Administratrice de LV Group Administratrice de Kenzo SA

A la connaissance de la Société, et au jour de l'approbation du Supplément, aucun des membres du conseil d'administration et de la direction générale, au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associé en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement sous administration judiciaire ;
- n'a fait l'objet d'incriminations, de mises en cause ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- n'a été déchu par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices mais ayant cessé à ce jour		
Nom	Société	Nature du mandat
Boris Saragaglia	Néant	Néant
Niels Court-Payen	Néant	Néant
Mathieu Poma représentant permanent de Sofina	Néant	Néant
Béatrice Lafon représentante permanente de BIN	Néant	Néant
Sylvie Colin	Néant	Néant

Les statuts qui entreront en vigueur à compter de la Date de Règlement-Livraison prévoient la possibilité pour l'assemblée générale ordinaire de nommer, sur proposition du conseil d'administration, des censeurs dont le nombre ne peut excéder trois (3). Les censeurs seront choisis librement à raison de leur compétence. A la date d'approbation du Supplément, il n'est pas prévu de nommer de censeur.

12.2 Direction générale

A la date d'approbation du Supplément, la Société est constituée sous forme de société anonyme, dont le Président du conseil d'administration et Directeur Général est Boris Saragaglia.

12.3 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la direction générale

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre les devoirs, à l'égard de la Société, et les intérêts privés et/ou autres devoirs des personnes composant les organes d'administration, de direction et de la direction générale, tels que visés au paragraphe 12 du Document d'Enregistrement.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre pacte ou accord conclu par les principaux actionnaires, sous réserve de certains engagements de conservation (*lock-up*) qui seraient conclus avec des établissements garants du placement dans le cadre du projet d'admission aux négociations des actions de la Société (dont une description figurera dans la note d'opération relative à cette opération).

4 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Le paragraphe 14.3.1.2 « Composition - Statut - Rémunération » de la section 14.3.1 « Comité d'audit » du Document d'Enregistrement est complétée comme suit :

A compter de la Date de Règlement-Livraison, le comité d'audit sera composé de la société BIN, représentée par Madame Béatrice Lafon en qualité de Présidente du comité d'audit, de la société Sofina représentée par Monsieur Mathieu Poma et de Madame Sylvie Colin.

La paragraphe 14.3.2.2 « Composition - Statut - Rémunération » de la section 14.3.2 « Comité des nominations et des rémunérations » du Document d'Enregistrement est complétée comme suit :

A compter de la Date de Règlement-Livraison, le comité des nominations et des rémunérations sera composé de Madame Sylvie Colin en qualité de Présidente, la société BIN représentée par Madame Béatrice Lafon et Monsieur Niels Court-Payen.

La section 14.3.3.2 « Composition - Statut - Rémunération » de la section 14.3.3 « Comité des risques » du Document d'Enregistrement est complétée comme suit :

A compter de la Date de Règlement-Livraison, le comité des risques sera composé de Monsieur Boris Saragaglia en qualité de Président, Madame Sylvie Colin et la société Sofina représentée par Monsieur Mathieu Poma.

5 DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La section 14.4 « Déclaration relative au Gouvernement d'entreprise » du Document d'Enregistrement est remplacée comme suit :

Dans un souci de transparence et d'information du public et dans la perspective de l'admission de ses actions aux négociations sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*, la Société a engagé une réflexion d'ensemble relative aux pratiques de gouvernement d'entreprise.

La Société entend se référer, à compter de l'admission de ses actions aux négociations sur Euronext Growth Paris, au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Middlednext tel qu'il a été publié en septembre 2016 (dans la mesure où les principes qu'il contient seront compatibles avec l'organisation, la taille, les moyens et la structure actionnariale de la Société).

La Société a pour objectif de se conformer à l'ensemble des recommandations du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Middlednext.

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Middlednext à la Date de Règlement-Livraison.

Recommandation du Code Middlednext	Adoptée	Sera adoptée
Le pouvoir de "surveillance"		
R1 : Déontologie des membres du conseil	x	
R2 : Conflit d'intérêts	x	
R3 : Composition du conseil - Présence des membres indépendants au sein du conseil	x ⁽¹⁾	
R4 : Information des membres du conseil	x	
R5 : Organisation des réunions du conseil et des comités	x	
R6 : Mise en place des comités	x ⁽¹⁾	
R7 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	x ⁽²⁾	
R8 : Choix de chaque administrateur	x ⁽¹⁾	
R9 : Durée des mandats des membres du conseil	x	
R10 : Rémunération de l'administrateur	x ⁽³⁾	
R11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	x ⁽²⁾	
R12 : Relation avec les actionnaires	x	

Le pouvoir exécutif		
R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	x ⁽³⁾	
R14 : Préparation de la succession des "dirigeants"	x ⁽²⁾	
R15 : Cumul contrat de travail et mandat social	x	
R16 : Indemnités de départ	x	
R17 : Régimes de retraite supplémentaires	x	
R18 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	x	
R19 : Revue des points de vigilance	x	

- (1) Le conseil d'administration de la Société s'est réuni le 17 juin 2021 et a décidé la désignation par cooptation de deux nouvelles administratrices indépendantes (et la mise en place subséquente des comités décrits au paragraphe 14.3 du Document d'enregistrement).
- (2) Le règlement intérieur du conseil d'administration a été adopté par le conseil d'administration le 17 juin 2021.
- (3) Le règlement intérieur du Comité des nominations et des rémunérations a été adopté par le conseil d'administration le 17 juin 2021 et attribue notamment à ce comité la mission d'examiner et de proposer au conseil d'administration l'ensemble des éléments et conditions de la rémunération des principaux dirigeants de la Société.

6 CAPITAL SOCIAL

A la suite de l'attribution définitive de 45 000 actions gratuites, la section 16.1 « Répartition du capital et des droits de vote » et la section 19.1.1 « Capital social actuel » du Document d'Enregistrement sont modifiés comme suit :

16.1 Répartition du capital et des droits de vote

A la date d'approbation du Supplément, le capital social de la Société est composé comme suit :

	Situation actuelle						Total instruments dilutifs	Total FD	% FD
	Ordinary Shares	Détention OS %	Total Preference Shares	Total NFD	% NFD				
Boris Saragaglia	782 665,0	16,34%	30 000,0	812 665,0	5,59%		1 118 480,0	1 931 145,0	11,59%
Jérémie Touchard	664 250,0	13,87%	0,0	664 250,0	4,57%		178 965,0	843 215,0	5,06%
Paul Lorne	711 915,0	14,86%	14 885,0	726 800,0	5,00%		504 430,0	1 231 230,0	7,39%
TOTAL fondateurs	2 158 830,0	45,07%	44 885,0	2 203 715,0	15,15%		1 801 875,0	4 005 590,0	24,05%
TOTAL salariés (hors fondateurs)	193 415,0	4,04%	27 445,0	220 860,0	1,52%		314 700,0	535 560,0	3,21%
Business Angels	297 875,0	6,22%	38 600,0	336 475,0	2,31%		0,0	336 475,0	2,02%
TOTAL A+ Finance	503 495,0	10,51%	704 540,0	1 208 035,0	8,31%		0,0	1 208 035,0	7,25%
TOTAL Highland	0,0	0,00%	3 053 945,0	3 053 945,0	21,00%		0,0	3 053 945,0	18,33%
TOTAL Endeavour II LP	9 655,0	0,20%	1 299 590,0	1 309 245,0	9,00%		0,0	1 309 245,0	7,86%
TOTAL Sofina	1 102 645,0	23,02%	1 468 740,0	2 571 385,0	17,68%		0,0	2 571 385,0	15,44%
TOTAL TROCADERO 2015 LP	0,0	0,00%	1 103 300,0	1 103 300,0	7,59%		0,0	1 103 300,0	6,62%
TOTAL LBO France (1)	497 500,0	10,39%	2 011 155,0	2 508 655,0	17,25%		0,0	2 508 655,0	15,06%
Total investisseurs Financiers / BAs	2 411 170,0	50,34%	9 679 870,0	12 091 040,0	83,15%		0,0	12 091 040,0	72,58%
Autodétention	26 450,0	0,55%	0,0	26 450,0	0,18%		0,0	26 450,0	0,16%
Total	4 789 865,0	100,00%	9 752 200,0	14 542 065,0	100,00%		2 116 575,0	16 658 640,0	100,00%

(1) à travers FIPS Tech Growth Secondary et DES Holdings V

Parmi les 14 542 065 actions de 0,02 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées,

- 4 789 865 sont des actions ordinaires,
- 2 383 100 sont des actions de préférence A,
- 4 073 500 sont des actions de préférence B,
- 2 027 210 sont des actions de préférence C, et
- 1 268 390 sont des actions de préférence D.

Les actions de préférence A, B, C et D sont des actions de préférence au sens de l'article L.228-11 du Code de commerce. A la Date de Règlement-Livraison, l'ensemble des actions de préférence seront automatiquement converties en actions ordinaires avec une parité d'une action ordinaire pour une action de préférence. Ainsi, à compter de cette date, le capital social de la Société sera exclusivement composé d'actions ordinaires.

19.1.1 Capital social actuel

A la date d'approbation du Supplément le capital s'élève à 290 841,30 €, divisé en 14 542 065 actions de 0,02 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

	Situation actuelle						Total instruments dilutifs	Total FD	% FD
	Ordinary Shares	Détention OS %	Total Preference Shares	Total NFD	% NFD				
Boris Saragaglia	782 665,0	16,34%	30 000,0	812 665,0	5,59%		1 118 480,0	1 931 145,0	11,59%
Jérémie Touchard	664 250,0	13,87%	0,0	664 250,0	4,57%		178 965,0	843 215,0	5,06%
Paul Lorne	711 915,0	14,86%	14 885,0	726 800,0	5,00%		504 430,0	1 231 230,0	7,39%
TOTAL fondateurs	2 158 830,0	45,07%	44 885,0	2 203 715,0	15,15%		1 801 875,0	4 005 590,0	24,05%
TOTAL salariés (hors fondateurs)	193 415,0	4,04%	27 445,0	220 860,0	1,52%		314 700,0	535 560,0	3,21%
Business Angels	297 875,0	6,22%	38 600,0	336 475,0	2,31%		0,0	336 475,0	2,02%
TOTAL A+ Finance	503 495,0	10,51%	704 540,0	1 208 035,0	8,31%		0,0	1 208 035,0	7,25%
TOTAL Highland	0,0	0,00%	3 053 945,0	3 053 945,0	21,00%		0,0	3 053 945,0	18,33%
TOTAL Endeavour II LP	9 655,0	0,20%	1 299 590,0	1 309 245,0	9,00%		0,0	1 309 245,0	7,86%
TOTAL Sofina	1 102 645,0	23,02%	1 468 740,0	2 571 385,0	17,68%		0,0	2 571 385,0	15,44%
TOTAL TROCADERO 2015 LP	0,0	0,00%	1 103 300,0	1 103 300,0	7,59%		0,0	1 103 300,0	6,62%
TOTAL LBO France (1)	497 500,0	10,39%	2 011 155,0	2 508 655,0	17,25%		0,0	2 508 655,0	15,06%
Total investisseurs Financiers / BAs	2 411 170,0	50,34%	9 679 870,0	12 091 040,0	83,15%		0,0	12 091 040,0	72,58%
Autodétention	26 450,0	0,55%	0,0	26 450,0	0,18%		0,0	26 450,0	0,16%
Total(2)	4 789 865,0	100,00%	9 752 200,0	14 542 065,0	100,00%		2 116 575,0	16 658 640,0	100,00%

(1) à travers FIPS Tech Growth Secondary et DES Holdings V

(2) Dans le cadre du projet d'admission de ses actions aux négociations sur Euronext Growth à Paris, la Société a décidé lors de l'assemblée général du 4 juin 2021, de procéder à une division de la valeur nominale de ses actions, portant ainsi le nombre d'actions composant le capital social de la Société de 2 899 413 actions à 14 497 065 actions et la valeur nominale unitaire d'une action de 0,10 euro à 0,02 euro.

Le 5 juin 2021, la période d'acquisition des actions gratuites du Plan n°1 est arrivée à son terme et 45 000 actions nouvelles ont été émises en conséquence au profit de Jean-François Clei. Ainsi, le capital social de la Société à la date d'approbation du Supplément est composé de 14 542 065 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,02 euro chacune.

Parmi les 14 542 065 actions de 0,02 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées :

- 4 789 865 sont des actions ordinaires,
- 2 383 100 sont des actions de préférence A,
- 4 073 500 sont des actions de préférence B,
- 2 027 210 sont des actions de préférence C, et
- 1 268 390 sont des actions de préférence D.

Les actions ordinaires sont des actions conférant des droits de vote au prorata de leur détention.

Les actions de préférence sont des actions conférant les droits particuliers suivants :

- droit de liquidation préférentielle ;
- droit d'information renforcée (y compris un droit d'accès et d'audit) ;
- droit d'autorisation préalable de certaines opérations (notamment tout changement d'activité, octroi de prêt, caution, aval ou garantie, tout endettement supérieur à 100.000 euros, toute opération de cession, liquidation ou restructuration) ;
- droit de représentation au Conseil de surveillance.

Les actions de préférence ne confèrent pas de droits particuliers autres que ceux décrits ci-dessus.

A la Date de Règlement-Livraison, l'ensemble des actions de préférence seront automatiquement converties en actions ordinaires avec une parité d'une action ordinaire pour une action de préférence.

Ainsi, à la date de première cotation des actions de la Société sur le marché d'*Euronext Growth* à Paris le capital social de la Société sera uniquement composé d'actions ordinaires.

7 ERRATUM

Au paragraphe 7.4.3 (page 125) du Document d'Enregistrement, le paragraphe suivant :

"L'augmentation limitée des charges d'exploitation, notamment autres charges d'exploitation et charges de salaires hors TooAndré contribue à accélérer la croissance de l'EBITDA ajusté, qui progresse de 17,8% de 2018 à 2019 et de 100,3% de 2019 à 2020."

est remplacé par le paragraphe suivant :

*"L'augmentation limitée des charges d'exploitation, notamment autres charges d'exploitation et charges de salaires hors TooAndré contribue à accélérer la croissance de l'EBITDA ajusté, qui progresse de **18,1%** de 2018 à 2019 et de **97,0%** de 2019 à 2020."*